

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 19 décembre 2022 à 14 h 30, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Me Laura Thibault, assistante-greffière

Observateur : M. Robert Morin

Absents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume

CE-2022-1255-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1256-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1257-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Accord de conciliation* signé le 10 novembre 2022 entre la Ville de Terrebonne et 2632-3345 Québec inc. relativement à l'indemnité finale d'expropriation des lots 6 058 073 et 6 058 274 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 6 058 075 du cadastre du Québec, et ce, d'une superficie totale de 21 714,1 mètres carrés, et prévoyant le règlement des dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 700-17-017161-208 et 700-17-017219-204, le tout pour une dépense de 1 395 000 \$.

QUE l'assistant-greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit accord, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, soit via un règlement d'emprunt à être adopté par le conseil municipal et conditionnel à l'approbation de ce nouveau règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la somme de 2 200 000 \$ sera refacturée au futur acheteur des terrains de la Ville situés dans le PAT-12, lorsque la Ville procédera à la vente desdits

terrains conformément à la *Politique de transactions immobilières de la Ville de Terrebonne* en vigueur au moment de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1258-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la nomination de madame Nathalie Reniers à titre de directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine, à la Direction générale, à compter du 20 décembre 2022, selon les termes et conditions mentionnés au contrat de travail joint au dossier décisionnel.

QUE le contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et madame Reniers soit entériné.

QUE le salaire de madame Reniers soit fixé au 7^e échelon de la classe 14, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

CE-2022-1259-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la nomination de monsieur Robert Chicoine à titre de directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire, à la Direction générale, à compter du 20 décembre 2022, selon les termes et conditions mentionnés au contrat de travail joint au dossier décisionnel.

QUE le contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et monsieur Chicoine soit entériné.

QUE le salaire de monsieur Chicoine soit fixé au 7^e échelon de la classe 14, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

CE-2022-1260-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Assistante-greffière